**S.E.M. Evariste NDAYISHIMIYE**

**Président de la République**

**s/c Ambassade du Burundi**

**10 – 12 rue de l’Orme**

**75019 PARIS**

**Mail : www.ambassade-du-burundi.fr/nous-contacter/**

Monsieur le Président de la République,

Je tiens à vous exprimer mes préoccupations concernant la condamnation, en juin 2020, de douze défenseurs des droits humains et journalistes en exil à des peines de prison à perpétuité pour « insurrection » et « organisation d’un coup d’État ».

Armel Niyongere, Vital Nshimirimana, Pacifique Nininahazwe, Marguerite Barankitse, Innocent Muhozi, Dieudonné Bashirahishize, Patrick Nduwimana, Bob Rugurika, Patrick Mitabaro, Anne Niyuhire, Arcade Havyarimana et Gilbert Niyonkuru n’ont pas pu se défendre devant la justice. Aucun avocat burundais n’a accepté d’assurer leur défense par peur de représailles éventuelles. L’avocat congolais devant les représenter n’a pas été reconnu par la Cour suprême. Les droits de la défense et le droit à un procès équitable n’ont pas été garantis.

Je vous demande de prendre des mesures pour mettre fin à leur harcèlement judiciaire et leur permettre d’exercer à nouveau leurs activités professionnelles.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l’expression de ma très haute considération.